

PROPOSITION D'ASSURANCE "BEAZLEY BREACH RESPONSE" (BBR)

ASSURANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ AVEC SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTES

AVIS: LES GARANTIES D'ASSURANCE STIPULÉES AUX CLAUSES A., C., D. ET E. DE LA PRÉSENTE POLICE PRÉVOIENT UNE ASSURANCE SUR LA BASE DES RÉCLAMATIONS PRÉSENTÉES ET DÉCLARÉES ET S'APPLIQUENT UNIQUEMENT AUX RÉCLAMATIONS PRÉSENTÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS CONTRE L'ASSURÉ PENDANT LA PÉRIODE D'ASSURANCE OU LA PÉRIODE DE PROLONGATION FACULTATIVE (LE CAS ÉCHÉANT) ET DÉCLARÉES PAR ÉCRIT À L'ASSUREUR PENDANT LA PÉRIODE OU SELON CE QUI EST PRÉVU À LA CLAUSE IX. DE LA PRÉSENTE POLICE. LES SOMMES ENGAGÉES AU TITRE DES FRAIS DE RÉCLAMATION RÉDUIRONT ET POURRONT ÉPUISER LA LIMITE DE GARANTIE ET SONT ASSUJETTIES AUX FRANCHISES, SAUF DANS LA MESURE OÙ CELA EST CONTRAIRE AUX LOIS DU QUÉBEC. UNIQUEMENT LORSQUE LES LOIS DU QUÉBEC L'EXIGENT, LES SOMMES ENGAGÉES AU TITRE DES FRAIS DE RÉCLAMATION SONT EN SUS DE LA LIMITE DE GARANTIE ET NE SONT PAS ASSUJETTIES AUX FRANCHISES.

LA GARANTIE D'ASSURANCE STIPULÉE À LA CLAUSE B. DE LA PRÉSENTE POLICE PRÉVOIT UNE ASSURANCE DES RISQUES PROPRES SUR LA BASE D'UN INCIDENT DÉCOUVERT ET DÉCLARÉ ET S'APPLIQUENT UNIQUEMENT AUX INCIDENTS DÉCOUVERTS POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR L'ASSURÉ ET DÉCLARÉS À L'ASSUREUR PENDANT LA PÉRIODE D'ASSURANCE.

1.	RENSEIGNEMENT GENERAUX		
1.	Nom de l'entreprise ou entité légale (Proposant), y compris les succursales (le cas échéant) :		
	(veuillez indiquer le nom complet tel qu'il doit apparaître sur la police)		
2.	Adresse (C.P. non acceptée):		
3.	Nombre d'employés :		
4.	Site Web:		
	ent autorisé ¹ : Courriel: Téléphone: agent du proposant qui est autorisé à faire des déclarations aux Assureurs au nom du proposant et à recevoir des avis de ssureur ou de ses représentants autorisés.		
Contact aux Services de gestion de crise²: Courriel: Téléphone: L'employé du proposant qui est désigné pour travailler avec l'assureur en réponse à une violation de données			
2.	RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE		
5.	Veuillez fournir une brève description des principales activités de votre entreprise s'elles diffèrent de ce qui apparaît sur la proposition de l'année derniere :		
3.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES REVENUS D'ENTREPRISE		

6. VEUILLEZ FOURNIR LES REVENUS BRUTS DE TOUTES LES ENTREPRISES

	DOUZE (12) DERNIERS MOIS (se terminant/)	ANNÉE PRÉCÉDENTE	PROCHAINE ANNÉE (Estimation)
REVENUS DOLLARS CANADIENS:	\$	\$	\$
REVENUS DOLLARS MÉRICAINS:	\$	\$	\$
AUTRE REVENUS (veuillez spécifier)	\$	\$	\$
TOTAL:	\$	\$	\$

Beazley Canada Limitée Page 1

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT - 'BEAZLEY BREACH RESPONSE' (BBR) GESTION DES RISQUES CONCERNANT LES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE Est-ce que les informations privées et personnelles (PII) que l'entreprise recueille et conserve ont changé par rapport à l'année précédente? OUI NON Si OUI, veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent : Veuillez indiquer quel type d'informations personnelles identifiables (PII) vous conservez? Numéros d'assurance sociale : Informations bancaires Informations sur les cartes de crédit Noms et adresses personnels Informations sur les employés Adresses courriels Informations personnelles de santé Renseignements d'une entreprise tierce Autre (veuillez spécifier): Veuillez indiquer le nombre de dossiers conservés par l'entreprise qui contiennent les informations ci-dessus (approximatif) : 0 - 20 000 20 000 – 50 000 50 000 - 100 000 100 000 - 200 000 > 200 000** ** Si le nombre de dossiers excède 200 000, indiquez le nombre approximatif de dossiers conservés : L'entreprise a-t-elle eu d'autres changements en matière de confidentialité et de réglementation par rapport à l'année dernière? OUI NON PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES OUI NON Des changements ont-ils été apportés à la sécurité des réseaux informatiques au cours de la dernière année? PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES SITES WEB Des changements ont-ils été apportés aux procédures, politiques ou contrôles en ce qui concerne le contenu de sites web par rapport à l'année dernière?

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS

Est-ce que l'entreprise, ses associés, dirigeants, administrateurs ou employés ou tout autre proposant sont au courant de tout autre fait, situation ou circonstance, événement ou transaction pouvant donner lieu à une réclamation ou perte ou obligation de fournir une notification en matière de violation dans le cadre de l'assurance proposée? Si OUI, veuillez fournir les détails :

Sans que soit limité tout autre recours dont l'assureur peut se prévaloir, il est convenu par les présentes qu'à l'égard de tout ce qui est décrit ci-dessus, toute mise en demeure écrite ou toutes procédures civiles en dommages-intérêts compensatoires en découlant ultérieurement ne seront pas couvertes par l'assurance proposée.

AVIS CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En achetant de l'assurance auprès de Beazley Canada Limitée un client donne son consentement à Beazley relativement à la cueillette, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels, y compris les renseignements déjà recueillis auparavant, pour les fins suivantes:

- La communication avec les souscripteurs;
- La souscription de polices;
- L'évaluation des réclamations;

- La détection et la prévention de fraudes;
- L'analyse des résultats de l'entreprise;
- Les fins requises ou autorisées par la loi.

Pour les fins susmentionnées, des renseignements personnels peuvent être divulgués à des sociétés et à des fournisseurs de services liés ou affiliés à Beazley.

On peut obtenir plus d'information sur la politique de Beazley en matière de protection des renseignements personnels en s'adressant à son responsable de la protection de la vie privée, au 416-601-2155.

GARANTIE DE DÉCLARATION

Le soussigné garantit qu'au meilleur de sa connaissance, les déclarations figurant dans la présente proposition sont véridiques. Le soussigné garantit également ne pas avoir omis ou mal présenté des faits importants.

Si les renseignements fournis dans la présente proposition devaient changer entre la date de la proposition et la date de prise d'effet de la police, le soussigné garantit qu'il en informera immédiatement l'assureur.

Beazley Canada Limitée Page 2

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT - 'BEAZLEY BREACH RESPONSE' (BBR)

émettre la police d'assurance. Toutefois, si l'assureur émet une police, la présente proposition servira de fondement à cette police et sera jointe pour en faire partie intégrante.					
SIGNATURE :(Représentant autorisé)	DATE :				
NOM (caractères d'imprimerie) :	TITRE/POSTE :				

La signature de la présente proposition n'oblige aucunement le soussigné à acheter l'assurance, et n'oblige pas non plus l'assureur à

Beazley Canada Limitée Page 3